

## >QU'EST-CE QUE LE BPJEPS ?

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), est un diplôme de niveau IV qui atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue (champs du sport, de l'animation ou bien encore de l'animation sociale). Le BPJEPS est délivré par le Ministère des Sports et le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et de la Vie Associative au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier.

## Le BPJEPS spécialité Animation Culturelle

FORM'AS en partenariat avec les CEMEA propose la formation BPJPES spécialité animation culturelle.

### L'animateur développera des compétences au sein des supports techniques suivants :

- Le livre, la lecture jusqu'au multimédia,
- Le hip-hop, le slam au sein des cultures urbaines,
- Les activités d'expression théâtrale, le spectacle vivant,
- Les images, de la photo au cinéma,
- Les arts plastiques et les musées.

## >DESCRIPTIF DES COMPOSANTES DE LA FORMATION

De manière commune à l'ensemble des BPJEPS, le diplôme est obtenu par la capitalisation de **10 unités**.

### BPJEPS spécialité Animation Culturelle

#### Les quatre unités capitalisables communes à toutes les spécialités :

- UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;
- UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité ;

#### Les unités capitalisables génériques de la spécialité "animation culturelle" :

- UC 5 : être capable de préparer une action d'animation culturelle ;
- UC 6 : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation culturelle ;
- UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation culturelle ;
- UC 8 : être capable de conduire une action d'animation culturelle ;
- UC 9 : être capable de maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation culturelle

#### UC 10 : Unité Capitalisable d'Adaptation à l'emploi (UCA):

Animateur de développement d'accompagnement culturel

## >LE METIER D'ANIMATEUR CULTUREL

### Autres intitulés possibles du métier

Animateur, animateur socioculturel, médiateur culturel, accompagnateur culturel, animateur de loisirs, animateur d'activités, ...

### Codes des Fiches ROME les plus proches (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

K1206 : Intervention socioculturelle

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

### Où exercer le métier d'animateur culturel ?

L'animateur titulaire du BPJEPS « animation culturelle » exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale.

Ces structures sont, de façon générale, des structures de diffusion et de promotion de pratiques culturelles : structures de vacances, centres de loisirs, associations de quartier, ludothèques, bibliothèques, théâtres, musées, cinémas, lieux d'exposition ...

#### Exemples :

*Animateur culturel dans un service culturel / jeunesse d'une commune, animateur culturel au sein d'un service de relations aux publics d'une salle de spectacle, animateur culturel dans un centre socioculturel, une MJC...*

### Compétences

L'animateur culturel participe à un processus global d'évolution de la personne et favorise, en facilitant l'accès à la culture partagée, une logique de développement du lien social.

Il conçoit des projets d'animation culturelle, dans le cadre du projet global de la structure et en fonction des attentes des publics.

Il participe à la mise en œuvre de partenariats locaux dans le domaine de l'animation culturelle et conduit des actions d'animation culturelle.

Il permet la mise en activité des groupes, le développement de l'expression et de la créativité.

Il accompagne des projets individuels/collectifs et les pratiques culturelles amateurs

Il participe à l'accueil des différents publics de la structure et encadre des groupes dans le cadre de ses animations.

Il développe des démarches d'accompagnement culturel.

Il participe au fonctionnement de la structure et notamment aux différentes actions de communication et de promotion.

Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation.

**Pour en savoir plus sur la formation, consulter notre site Internet [www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)**